

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Servant de base au Débat d'Orientation Budgétaires

EXERCICE 2026



Séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2025

Le budget est bien plus qu'un document comptable : il reflète les choix politiques et les ambitions de notre collectivité.

Le cycle budgétaire se déploie en plusieurs étapes clés, et le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) en constitue la première. Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable aux intercommunalités comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le conseil communautaire se réunit pour échanger sur les grandes orientations budgétaires.

Le DOB, prévu par le même article, doit porter à la fois sur le budget principal et les budgets annexes et s'appuyer sur un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB). Les contenus, modalités de publication et de transmission de ce rapport sont précisés par l'article D. 2312-3 du CGCT.

Cette étape est l'occasion pour les élus de prendre connaissance des projets, priorités et ambitions de la Communauté d'Agglomération, et de préparer leurs décisions pour le vote du budget primitif, programmé pour le 15 décembre 2025. Le DOB offre un cadre de discussion stratégique, permettant de réfléchir aux choix financiers qui guideront les actions de la collectivité dans l'année à venir.

Par leur vote, les conseillers communautaires constatent non seulement la tenue du débat, mais également l'existence du rapport qui en constitue le support. Conformément aux dispositions du référentiel M57, ce débat doit intervenir dans un délai de dix semaines précédent l'examen du budget primitif.

Le présent rapport synthétise le contexte local et la situation financière de notre Communauté d'Agglomération, et a été transmis à l'ensemble des conseillers communautaires afin de nourrir un débat éclairé et constructif, tourné vers l'avenir de notre territoire.

1. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2026 : mesures clés pour les communautés d'agglomérations

Au moment de la rédaction de ce ROB, le **Projet de Loi de Finances (PLF) 2026**, déposé le mardi 14 octobre 2025 à l'Assemblée Nationale, est encore en cours de discussion au Parlement. Ce budget s'inscrit dans la stratégie nationale de **maîtrise des finances publiques**, visant une réduction progressive du déficit, qui devrait s'établir à **4,7% du PIB en 2026**, (en amélioration de +0,6 point du PIB par rapport à 2025), avec un objectif de **3 % à l'horizon 2029**. Le PLF 2026 poursuit la logique **d'optimisation des dépenses publiques et de répartition modulée des concours de l'État aux collectivités locales**. Il intègre le retour d'une contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques basée sur des ponctions sur leurs recettes.

Le gouvernement indique que « la maîtrise des dépenses publiques représente deux-tiers de l'effort total », évaluée à environ 30 milliards d'euros : principalement 17 milliards de réduction des dépenses publiques (gel ou faible revalorisation des prestations sociales, recentrage des aides aux entreprises, un pilotage plus strict de la masse salariale de l'État) et 13 milliards d'augmentation de recettes fiscales (suppression de niches fiscales, fiscalisation de certains produits, contributions des hauts revenus et grandes entreprises). Ces données sont des prévisions du gouvernement au moment du dépôt du PLF2026.

Pour les **communautés d'agglomération**, comme pour les Collectivités Locales, ces orientations se traduisent par des **contraintes sur les ressources disponibles**, ce qui risque d'impacter fortement à **la baisse les investissements, et d'aligner les politiques publiques** sur les priorités nationales, notamment la **transition écologique, la mobilité durable et la cohésion territoriale**. Pour 2026, cette contribution des collectivités à la résorption du déficit public a été annoncée à 5,3 Md€ par le gouvernement Bayrou, puis à 4,6 Md€, mais elle se rapprocherait de 7,5 Md€ selon le président du Comité des Finances Locales.

A. Gel de la DGF à son niveau de 2025

Selon l'article 31, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait gelée à son niveau 2025 et ne suivrait donc pas la hausse des prix. En retenant l'hypothèse du PLF2026 d'une inflation de 1,3% en 2026, la perte de valeur de la DGF s'établirait à environ 350 millions d'€. Cette situation contraint les collectivités à financer leurs services avec une progression limitée du budget.

Impact estimé pour la CAHM : – 61 457 € par rapport à la DGF 2025 et – 167 097 € si l'on prend l'hypothèse qu'elle aurait pu augmenter de + 1,3% (inflation prévu en PLF2026).

B. Diminution de la compensation de la réduction des bases des locaux industriels : Prélèvement Sur les Recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales

L'article 31 prévoit également que la compensation de la réduction des bases des locaux industriels, ou PSR locaux industriels, au titre de la CFE et de la TFB, mise en place en 2021, ferait l'objet d'une réduction de 25% pour l'ensemble des collectivités bénéficiaires. Avec cette baisse, le montant du PSR locaux industriels se situerait sous son niveau initial de 2021. Cela reviendrait à priver les collectivités de la croissance, forfaitaire et physique, des bases des locaux industriels observée depuis 2021, rompant un peu plus le lien entre l'action économique des intercommunalités et les retombées financières qu'elles peuvent en attendre.

Au global, Intercommunalités de France évalue la baisse à 506 millions d'€ pour les intercommunalités. De plus, 126 CA devraient avoir un total de compensations après PLF inférieur au total de 2021.

Impact estimé pour la CAHM : – 163 300 € de baisse du PSR sur les locaux industriels (source : Intercommunalités de France du 30 octobre 2025)

C. DILICO 2 : Le dispositif de lissage conjonctuel des recettes fiscales des collectivités territoriales

Instauré en 2025 pour contribuer à l'équilibre des finances publiques, ce Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales est reconduit et renforcé dans le PLF 2026, avec l'article 76 du PLF. Comme en 2025, les prélèvements sont plafonnés à 2% des recettes réelles de fonctionnement 2023.

Montant global : la participation des collectivités passe de 1 à 2 milliards d'euros.

Les modalités de prélèvement sont peu changées sauf les seuils d'éligibilité qui passent pour les EPCI à 80% de l'indice synthétique moyen de ressources et de charges, au lieu de 110% auparavant.

Durée deversement : elle s'étendra désormais sur 5 ans contre 3 ans dans la version précédente.

En 2025, le DILICO ciblait environ 2 100 collectivités, dont 141 EPCI. La CAHM avait un indice de 2,8464 et était exonérée de ce prélèvement.

En 2026, nous prenons l'hypothèse que notre indice n'évolue pas significativement pour répondre au dispositif DILICO 2.

Il est à noter que le 4 novembre, les députés ont voté un amendement pour la suppression du DILICO. Il faut attendre la fin du débat budgétaire sur cette mesure qui ne devrait pas impacter notre intercommunalité.

Impact estimé pour la CAHM : 0 € (source : Intercommunalités de France du 30 octobre 2025)

D. Une année blanche pour la TVA et le FCTVA des EPCI :

• TVA :

Alors que le reversement aux collectivités d'une fraction de TVA nationale est issue de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales à partir du 1^{er} janvier 2021, et également de la suppression de la CVAE à compter du 1^{er} janvier 2023, et que les collectivités étaient assurées de bénéficier chaque année d'une croissance de leur TVA affectée totale égale à la croissance de la TVA nette nationale, l'article 109 de la LF2025 a porté la 1^{ère} attaque à ce dispositif de transfert de TVA aux collectivités. Il s'ensuit pour 2025 un gel en valeur de la fraction de TVA affectée aux collectivités, égale au montant définitif de celle-ci au titre de 2024.

Deuxième remise en cause du dispositif initial : l'article 33 prévoit le plafonnement de la fraction de TVA allouée en compensation de la suppression de la THRP et de la CVAE, ce qui trahit l'engagement de l'Etat et dissout davantage le lien entre le développement territorial et la fiscalité.

En cas d'évolution positive de la TVA nationale, la progression de la TVA revenant aux collectivités serait diminuée de l'inflation, sans pouvoir devenir négative pour autant. Pour 2026, la croissance de TVA devrait être négative, le montant reversé devrait donc être identique à la définitive 2025.

Impact estimé pour la CAHM : du fait que l'inflation ne serait pas comptabilisée, cela revient à une perte de : **- 138 327 € pour la fraction TVA-TH car la prévision budgétaire a été estimée à partir de la définitive de 2025, et - 37 744 € pour la fraction de TVA-CVAE.**

• FCTVA :

L'article 32 prévoit le report d'un an du versement du FCTVA aux intercommunalités (perception du FCTVA d'investissement en N+1 pour les EPCI qui le percevait en N, cas de la CAHM) et disparition totale du FCTVA en fonctionnement dès 2026. Il ne devrait donc y avoir aucune perception du FCTVA en 2026.

Impact estimé pour la CAHM : Fonctionnement : -36 159 € et Investissement : - 840 650 €

E. Cotisations CNRACL :

Le décret n°2024-49 du 30 janvier 2024 prévoyait que le taux de cotisation CNRACL soit augmenté de + 1 point. Il est ainsi passé de 30,65% en 2023 à 31,65% au 1er Janvier 2024.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 acte une hausse progressive du taux de cotisation employeur CNRACL à raison de + 3 points par an pendant 4 ans, soit **+ 12 points au total de 2024 à 2028**, portant le **taux à 43,65 % en 2028**. Cette augmentation vise à redresser le déficit structurel de la caisse de retraite des agents des collectivités locales. On peut s'interroger quant à la poursuite de cette hausse au-delà de 2028.

Pour les employeurs publics, cette hausse représente un défi budgétaire considérable, nécessitant une gestion rigoureuse et une anticipation des impacts financiers à moyen terme.

Impact estimé pour la CAHM : + 320 000 €.

F. Le FIT : Fonds d'Investissement des Territoires :

L'article 74 fusionne la DETR, DSIL et DPV en un seul fonds : le FIT, ceci pour simplifier l'accès et l'instruction des dossiers. C'était une demande forte des élus. Désormais ce FIT est quasi-réserve aux collectivités rurales (au sens de l'Insee) et aux collectivités urbaines en difficulté (communes à population en Quartiers Prioritaires de la Ville dépassant 10 % et EPCI dont elles sont membres si compétentes en politique de la ville). Il représente 1 416 millions d'€ en 2026, soit – 200 millions d'€ par rapport à la somme des 3 fonds qui la composent en 2025. Ce fonds, très critiqué par les élus locaux est remis en question par plusieurs amendements.

Impact estimé pour la CAHM : + -- €. Il est difficile aujourd'hui d'estimer l'impact du regroupement de ces fonds pour la CAHM.

En conclusion, le PLF2026 confirme la tendance observée en 2025 :

- ressources contraintes
- nécessité de prioriser les investissements
- importance d'un pilotage rigoureux des dépenses de fonctionnement et de la trésorerie

Ce Rapport d'Orientation Budgétaire montre que la CAHM anticipe ces évolutions, sécurise ses projets d'investissement et maintient un niveau de service public adapté aux besoins des habitants de son territoire, tout en s'inscrivant dans la trajectoire nationale de maîtrise budgétaire.

Mais l'impact de ces mesures clés sera très significatif sur notre capacité d'autofinancement.

2. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Cette partie présente la position synthétique de notre dette au 1^{er} janvier 2026 et les perspectives pour l'exercice à venir, servant de base au rapport d'orientation budgétaire 2026. Elle est bâtie dans le respect du décret 2016-841 du 24 juin 2016 qui précise dans son article 1 alinéa 3° que celui-ci doit comporter des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elle présente notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

A. Répartition de l'encours au 1^{er} janvier 2026

La dette de la communauté ressort à **86 401 043 € tous budgets confondus** au 1^{er} janvier 2026 pour un **taux de 2,57%** et une **durée de vie résiduelle moyenne de 12 ans et 4 mois**.

A ce jour, sur l'exercice 2025, la Communauté a souscrit 3 nouveaux contrats et en a consolidé 3 (en gris). Les principales caractéristiques sont reprises dans le tableau suivant :

Budget	n° interne	Banque	Montant	Date de signature	Montant titré en 2025	Durée	Taux payé
Principal	2024-03	Crédit Foncier	4 100 000 €	19/11/2024	4 100 000 €	15 ans	Taux fixe 3,32%
Contrats souscrits en 2025							
Gémapi	2025-01	Caisse d'Epargne	1 300 000 €	29/09/2025	1 300 000 €	15 ans	Taux fixe 3,52%
Assainissement	2025-02		630 000 €	03/10/2025	630 000 €	15 ans	Taux fixe 3,70%
Principal	2025-03 *	Société Générale	5 000 000 €	24/09/2025	-	15 ans	Taux à phase : Taux fixe 3,25% pendant 5 ans Euribor 3 mois (flooré à 2%)+0,61% S/10 ans

*cet emprunt comprend une phase de mobilisation jusqu'au 15/01/2026. N'ayant pas à ce jour la date de la consolidation, il n'apparaît donc pas dans l'encours au 1^{er} janvier 2026 mais bien dans celui au 31/12/2026.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de notre encours par taux, tous budgets confondus :

	Encours au 1er janvier 2026	Part en %	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Nombre de contrats	Class. Gissler
Taux fixes	71 041 420 €	82,2%	2,49%	12 ans et 11 mois	104	1A
Taux fixes	71 041 420 €	82,2%	2,49%	12 ans et 11 mois	104	1A
Taux monétaires	15 359 623 €	17,8%	2,93%	9 ans et 9 mois	18	1A
Euribor 12 mois	1 540 000 €	1,8%	3,41%	6 ans	1	1A
Euribor 3 mois moyen	883 379 €	1,0%	3,17%	4 ans et 6 mois	2	1A
Euribor 3 mois	12 936 245 €	15,0%	2,85%	10 ans et 7 mois	15	1A
Total	86 401 043 €	100,0%	2,57%	12 ans et 4 mois	122	

Le portefeuille présente un bon niveau de sécurisation avec 82% de l'encours sur taux fixe.

La communauté ne détient plus de contrat sur taux fixe alternatif puisque celui-ci a été basculé en taux fixe pur.

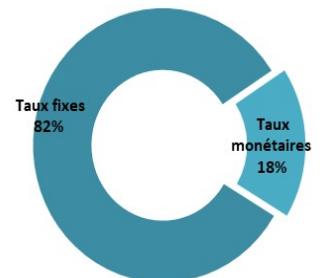
Avec 18% de l'encours indexé sur taux variable, la communauté subit les variations des taux observées. Cette constante a un taux actuarial de 2,93%.

Le coût moyen global projeté sur le futur budget est de 2,57%.

Pour cette année encore, afin de ne pas subir la hausse des taux prévue en milieu d'année, nous avons souscrit des emprunts à taux fixe en fin d'exercice pour les budgets annexes et un taux à phase(s) sur le budget Principal (taux fixe sur 5 ans puis Euribor 3 mois sur 10 ans avec la possibilité de rester sur taux fixe à l'issue des 5 ans).

Concernant les budgets tarifés des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, une sécurisation de l'encours est privilégiée afin de connaître avec certitude la charge d'intérêt dans les années à venir.

Répartition de l'encours par type de taux
Stock au 1er janvier 2026

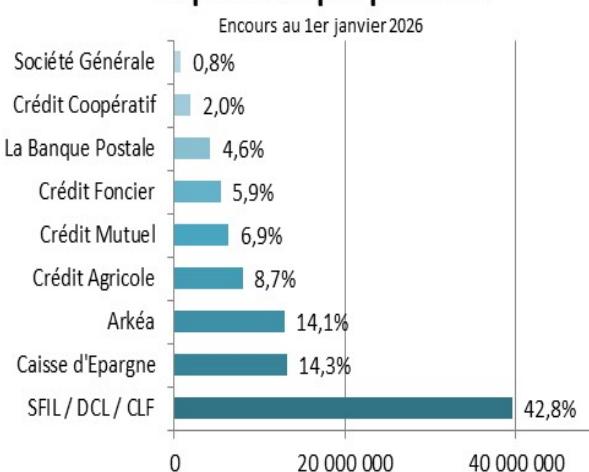


B. Répartition de l'encours par prêteurs

La diversification des prêteurs est une saine méthode de gestion puisqu'elle limite la dépendance de la dette par rapport à chacun de nos partenaires. Le risque que les difficultés d'un établissement bancaire impactent les capacités de financement de la dette est donc réduit.

Dans toutes nos consultations bancaires, nous mettons systématiquement les prêteurs en concurrence. Toutefois, il apparaît que, récemment, un prêteur se distingue nettement. En effet, depuis l'augmentation des taux d'intérêt, le coût de la dette a évolué, et la Communauté d'Agglomération a veillé particulièrement à contractualiser les emprunts au moindre coût, ce qui explique une diversification plus limitée des prêteurs. De plus, il arrive fréquemment que les contrats négociés avec un établissement bancaire soient cédés à un autre organisme, ce qui accentue la diversification des prêteurs.

Répartition par prêteurs



Néanmoins, l'encours de dette reste réparti entre les différents établissements finançant le secteur public local, et nous avons élargi cette diversification depuis deux exercices. La répartition est la suivante :

Au 1er janvier 2026	Dette classique	Dette "revolving"	Ligne de trésorerie	Total des engagements
SFIL / DCL / CLF	39 575 650			39 575 650
Caisse d'Epargne	11 201 832		2 000 000	13 201 832
Arkéa	8 989 584		4 000 000	12 989 584
Crédit Agricole	6 883 468	1 134 146		8 017 614
Crédit Mutuel	6 369 648			6 369 648
Crédit Foncier	5 413 610			5 413 610
La Banque Postale	4 234 901			4 234 901
Crédit Coopératif	1 881 537			1 881 537
Société Générale	716 667			716 667
TOTAL	85 266 897	1 134 146	6 000 000	92 401 043

C. Répartition par type de taux par budget

Le tableau ci-dessous reprend les informations relatives à chacun des budgets :

Budget	Encours au 1 ^{er} janvier 2026	Taux actuariel	Durée de vie résiduelle	Répartition par type de taux	Emprunt prévisionnel
Principal	36 249 694	2,66%	12 ans et 4 mois	78,5% taux fixe 21,5% taux monétaires	9 965 000
Assainissement	27 996 878	2,77%	13 ans et 11 mois	97,4% taux fixe 2,6% taux monétaires	2 740 000
Eau	8 018 084	2,23%	15 ans et 5 mois	99,8% taux fixe 0,2% taux monétaires	560 200
La Capucière	5 873 543	2,68%	5 ans et 1 mois	22,6% taux fixe 77,4% taux monétaires	-
La Méditerranéenne	3 721 641	2,03%	5 ans et 10 mois	38,9% taux fixe 61,1% taux monétaires	-
GIGAMED	1 898 704	0,64%	14 ans et 6 mois	100,0% taux fixes	-
Le Roubié	1 342 500	0,57%	4 ans et 8 mois	100,0% taux fixes	-
GEMAPI	1 300 000	3,58%	14 ans et 9 mois	100,0% taux fixes	1 001 115
Jacques Cœur	Pas de dette sur ce budget				70 005
Extension La Source	Pas de dette sur ce budget				50 005
Hameau Agricole de Montagnac	Pas de dette sur ce budget				50 005

- Budget Principal**

Le Budget Principal présente un encours bien sécurisé (78,5% de l'encours) qui permet de se prémunir contre la hausse des taux. La part sur taux monétaires subit la variation à la baisse comme à la hausse des taux. La part d'emprunts souscrits à taux relativement faibles sur les dernières années permet à la collectivité une sécurisation à moindre coût.

- Budgets de l'Assainissement et de l'Eau**

Ces budgets étant des budgets tarifés, une forte sécurisation permet à la Communauté de gérer les flux liés au remboursement en capital et intérêts, ceci afin de répercuter au minimum l'évolution à la hausse des taux monétaires dans la tarification à l'usager.

- [Budgets La Capucière et La Méditerranéenne](#)

Ces budgets détiennent une part importante de leur montant d'encours indexé sur taux monétaires. Cette souplesse permettra de limiter le coût de remboursement par anticipation des contrats lors de la vente des terrains.

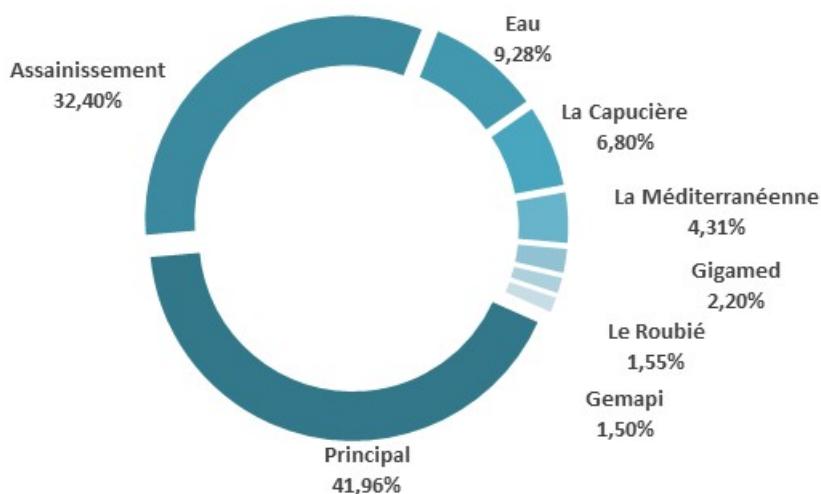
- [Budgets Le Roubié, Gemapi et Gigamed](#)

Ces encours sont positionnés en totalité sur taux fixe. Les emprunts des budgets Le Roubié et Gigamed ont été souscrits à des taux inférieurs à 1%, sécurisant ainsi ces budgets contre la hausse des taux. L'emprunt Gemapi a été souscrit en 2025 en taux fixe à 3,52%.

- [Budget Le Puech](#)

Il est à noter que ce budget sera clôturé fin 2025, puisque la commercialisation est terminée et la dernière échéance d'emprunt est le 15 décembre 2025.

Répartition de l'encours par budget



D. Perspectives sur l'exercice 2026

La politique monétaire adoptée par la BCE en 2024 a entraîné des effets structurants sur les conditions de financement, particulièrement pour les collectivités territoriales. La baisse du taux de la facilité de dépôt à 3 %, consécutive à plusieurs réductions tout au long de l'année, a directement influé sur les marchés monétaires, entraînant une détente significative des taux à court et moyen terme tels que l'ESTR et les Euribor à 3, 6 et 12 mois.

Les 4 baisses de taux supplémentaires effectuées sur l'année 2025 ont renforcé cette détente. Les niveaux actuels correspondent aux niveaux de taux d'il y a trois ans.

Ces ajustements ont permis de réduire substantiellement le coût du crédit pour les collectivités, créant un environnement favorable à l'optimisation de leur gestion de dette et au financement de nouveaux projets d'investissement. Les euribors ont perdu près de 150 points de base permettant de réduire la charge d'intérêts des prêts à taux variables.

Toutefois, l'instabilité observée depuis plusieurs années et le peu d'actions concrètes de réduction du déficit sur le long terme a conduit une nouvelle fois à une dégradation de la notation de la France : Fitch a abaissé la note souveraine de AA- à A+ (même rang que des émetteurs comme la Chine, Malte ou l'Estonie). L'agence Moody's a quant à elle maintenu sa note tout en indiquant qu'elle la plaçait sous perspective négative.

Avec un contexte déjà tendu (déficits élevés, taux sur le marché en hausse, marges bancaires contraintes), cette instabilité politique ajoute un facteur de risque supplémentaire pour les acteurs publics et privés.

Cela se traduit par un coût de financement plus élevé et une sensibilité accrue aux nouvelles macro/budgétaires.

Pour les collectivités territoriales, ce type de crise nationale entraîne une incertitude sur les projets d'investissement, les financements futurs et la stabilité des taux à venir — d'où l'importance d'anticiper et de diversifier la stratégie financière.

Depuis le 01/01/2025, la BCE a abaissé 4 fois ses taux directeurs pour un cumul total de 1%. **Cette baisse se reflète sur les taux à court terme.**

En revanche, l'incertitude sur la politique monétaire de la France porte les **taux à long terme à la hausse** : tant sur le marché bancaire que sur le marché obligataire. De plus, la dégradation de la notation de la France a mécaniquement dégradé la notation des collectivités émettrices de même rang.

La hausse des taux de marchés s'est également accompagnée d'une hausse des marges bancaires. Au regard du contexte incertain, la situation ne devrait pas s'améliorer sur les prochains mois.

Notre projet de budget intègre un programme d'investissement qui devrait s'équilibrer avec de nouveaux concours bancaires à hauteur de 14 436 330 € en complément de l'emprunt de 5M€ déjà signé mais non mobilisé à ce jour. La simulation des emprunts prévisionnels est la suivante :

Budget	Montant	Taux	Durée	Commentaires
Principal	9 965 000 €	Taux fixe 3,64% €3M (flooré à 0%) +1,15%	15 ans	50,2% Taux fixe / 49,8% taux monétaire
Assainissement	2 740 000 €	Taux fixe 3,78%	20 ans	Tarification à l'usager (taux fixe = charges certaines)
Eau	560 200 €	Taux fixe 3,78%	20 ans	Tarification à l'usager (taux fixe = charges certaines)
Gémapi	1 001 115 €	Taux fixe 3,78%	20 ans	Taxe au contribuable (taux fixe = charges certaines)
Autres Budgets : Jacques Cœur Extension La Source Hameau Agricole	70 005 € 50 005 € 50 005 €	E3M (flooré à 0%) +1,10%	10 ans	Taux monétaires afin de conserver de la souplesse sur ces budgets

Les emprunts simulés tiennent compte des conditions financières que nous pourrions obtenir lors de la consultation bancaire. Par prudence, tous les emprunts sont simulés avec une date de mobilisation au 30 juin 2026 en amortissement trimestriel et linéaire, même si nous avons pour habitude de les mobiliser en fin d'année.

Le choix définitif sur les conditions de taux sera réalisé en fonction de nos besoins et de l'évolution des marchés financiers à la date de la souscription des nouveaux emprunts.

Sur ces bases, l'encours de dette projeté au 31 décembre 2026 aurait les caractéristiques suivantes (tous budgets confondus) :

- Encours prévisionnel : 95 457 234 €
- Taux moyen : 2,73 %
- Durée de vie résiduelle moyenne : 12 ans et 8 mois
- Répartition de la dette à taux fixe : 80,72 %
- Répartition de la dette à taux variable : 19,28 %

3. LES ORIENTATIONS POUR LE BUDGET 2026 ET PERSPECTIVES PLURIANNUELLES

Les mesures clés du PLF2026 exposées en partie I, ont encore renforcé la pression sur l'élaboration du budget principal et à moindre degré sur celui du budget annexe Gemapi (par exemple, par le décalage du versement du FCTVA N en N+1). La décision de l'Etat de ne pas revaloriser nos recettes (fractions de TVA, DGF, compensations diverses, année blanche pour le FCTVA) aggrave la difficulté de faire face à des charges dont la plupart évoluent à minima au rythme de l'inflation : salaires, contrats, achats de matériaux, fournitures, énergie, etc.

Malgré ce contexte constraint, le vote des 15 budgets de la CAHM sera maintenu avant la clôture de l'année calendaire. Ainsi, les projets de budgets seront présentés lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2025, sans reprise des résultats de l'exercice précédent, ce qui se traduira par des ratios provisoirement fortement dégradés. Les résultats N-1 seront repris lors des budgets supplémentaires qui devraient être votés au cours du 1^{er} semestre 2026.

Les évolutions mentionnées ci-dessous au niveau des chapitres, sont calculées par rapport au prévu 2025 (BP+BS). Les recettes ont été estimées, dans l'attente des notifications de l'Etat qui devraient intervenir fin mars ou début avril 2026.

A. LE BUDGET PRINCIPAL

En raison des mesures du PLF2026 impactant lourdement nos recettes, des arbitrages importants ont été conduits dans le cadre de l'élaboration budgétaire 2026. L'effort demandé aux collectivités s'impose comme une contribution majeure au redressement des comptes publics et ampute notre épargne brute. L'emprunt prévisionnel s'en trouve majoré d'autant, afin de réaliser les investissements prévus (cf. annexe – PPI 2026/2032 pour le budget principal).

Le Budget principal s'équilibre ainsi en fonctionnement à 70,29 M€.

1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont de 68,69M€ soit en baisse de 129 670 € (- 0,19%) par rapport à celles prévues en 2025 et de 1,60 M€ pour les recettes d'ordres.

- Les dotations et participations : 10,63M€

Ce chapitre est prévu en baisse de 1,62% :

- financements de postes, actions et subventions : - 30 000 € à hauteur des projets inscrits.
- suppression du FCTVA en fonctionnement, telle présentée dans le PLF2026 pour les EPCI : **impact estimé pour la CAHM : -36 159 €**
- baisse de la compensation CET (CVAE et CFE) qui serait de – 140 240 €.

La DGF estimée, serait autour de 8,06 M€, soit en baisse de 61 457 € : alors que notre Dotation de Compensation diminuerait de 84 952 €, la Dotation d'intercommunalité augmenterait de 23 495 €. L'allocation de compensation de la Taxe Foncière sur le Bâti et non-Bâti, elle, augmenterait de 21 918 €.

- Impôts et taxes (18,71 M€) et Fiscalité Locale (33,60 M€) : 52,31 M€

Les taux de fiscalité directe locale de l'EPCI demeurent inchangés depuis plusieurs exercices, malgré les réformes successives, notamment la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la révision des mécanismes de compensation. Les taux actuels sont les suivants :

- depuis 2011 : CFE = 33,40% ; TFNB = 3,45% ; VT = 0,8% et TEOM = 15,44%
- depuis 2021 et la réforme fiscale : THRS = 10,88% (taux figé 2019 de la Taxe d'Habitation des résidences principales) et TFB = 2,75%.

✓ Concernant les impôts et taxes :

Dans le cadre du PLF2026, il est prévu un **mécanisme d'écrêtement de la croissance de la TVA** versée aux collectivités : la hausse réelle du produit de TVA est ajustée de l'inflation mais ne peut être négative. Les prévisions économiques actuelles annonçant une évolution négative du produit de TVA, la compensation aux collectivités est alors prévue au même montant que celui versé en 2025.

Dans ce contexte, une prévision particulièrement contrainte et prudente est proposée pour :

➤ ***La fraction de TVA (compensatoire de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales, depuis 2021) :***

Le montant définitif de la fraction de TVA-TH 2025 (prévu 2025 : 13 401 243 €) ne sera connu qu'au cours des premiers mois de l'année 2026. Ainsi, une prévision prudente de la fraction de TVA-TH 2026 est considérée au BP2026 à hauteur de 13 437 132 €, soit à son niveau de 2025 y compris la régularisation TVA-TH 2025.

➤ ***Fraction compensatoire de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), depuis 2023 :***

En 2025, 3 675 282 € ont été notifiés (prévu 2025). La même prévision prudente est prévue, c'est-à-dire à son niveau de 2025 avec la régularisation attendue de 2025. Elle est donc proposée à 3 685 316 €.

➤ ***FPIC et Attributions de Compensation :***

La CAHM devrait toujours être bénéficiaire du FPIC pour un montant de 1 327 746 €, estimé en hausse de 1,41% soit + 18 401 €. Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à ce jour, les attributions de compensation resteraient identiques à 264 653 €.

✓ Concernant la fiscalité locale :

Le mécanisme de revalorisation des valeurs locatives qui détermine en partie le montant de la taxe foncière, via l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de l'INSEE, reste en vigueur : la base des valeurs locatives sera donc toujours ajustée selon l'inflation.

Rappelons ici, les augmentations successives de + 7,1% en 2023, + 5% en 2024 et + 1,9 % en 2025.

En l'absence de confirmation d'une revalorisation majeure au-dessus de l'inflation, il est prudent de prévoir une hausse modérée des bases fiscales à une hauteur moyenne de 1,34%.

Les produits prévisionnels estimés sont les suivants :

- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 9,53 M€
- Foncier Bâti : 4,39 M€
- Foncier Non Bâti : 119 135 €

et le produit de la Taxe Additionnelle du Foncier Non Bâti serait de 342 611 €

Les impôts des entreprises évoluerait de +1,39% pour la CFE (10,95 M€) et de +2% pour l'IFER, qui serait de 0,79 M€.

Le coefficient de la TAxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est maintenu à 1,20%, et son produit de 1,67M€ est prévu en évolution de + 16 561 €.

Il est à noter que le chapitre 731 est, comme chaque année, majoré du montant de la taxe de séjour perçue par la CAHM, et ensuite reversée à l'Office du Tourisme Communautaire « Cap d'Agde Méditerranée ». Elle est estimée à 5,6 M€ (même montant en dépenses).

- Produit des services, domaine, ventes diverses : 5,47 M€

Ce chapitre est en hausse de 284 432 € du fait de l'augmentation des remboursements des mises à disposition du personnel des budgets annexes et des services communs. Il regroupe majoritairement les remboursements des salaires des agents mis à disposition de l'Office du Tourisme Communautaire, des budgets annexes Eau, Assainissement, Transport, GEMAPI, GIGAMED, et les remboursements des services communs avec la ville d'Agde (ordonnancement, magasins, maintenance mécanique, direction des systèmes d'information) et les redevances d'occupation du domaine public.

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 sont estimées à 65,70 M€, soit +0.20% par rapport au prévu 2025. Suite aux **restrictions de nos recettes engendrées par la LF2025 et le PLF2026 et compte tenu du fort engagement de notre EPCI en termes de services de proximité, il est important de noter qu'il devient très difficile de maintenir une situation budgétaire saine.**

Les dépenses d'ordre sont de 4,60 M€, en baisse de plus de 1,6M€, correspondant à la **baisse du virement en section d'investissement**, qui est réduit sur ce budget à 696 731 € (contre 1,9 M€ en BP2024 et 1,1M€ en BP2025), **une des conséquences de la baisse de nos recettes du fait du PLF2026.**

- Charges à caractère général : 13,28 M€

Ce chapitre est en baisse de 6,2% par rapport à 2025. Les baisses significatives sont :

- 118 800 € grâce au nouveau groupement de commande d'électricité contracté en 2023 avec Hérault Energie (électricité, gaz et éclairage public).
- 70 000 € pour les charges d'exploitation du centre aquatique intercommunal « Ô Pézenas » qui sont de 450 000 € (maintenance : 330 000 €/énergie : 120 000 €), du fait de la remise en fonctionnement de la géothermie.
- 416 097 € pour les études et recherches
- 149 286 € de petit matériel et fournitures diverses

Cependant, certains postes de dépenses sont en augmentation, en lien avec l'inflation et les révisions de prix de nos marchés, comme les dépenses directes sur notre délégation du service nettoiemnt : +100 000€, soit 6,4M€ pour l'exercice 2026, les contrats d'assurances : +44 000 € et les locations et charges immobilières : +10 200 €.

351 880 € sont inscrits pour les projets suivants : plan d'optimisation énergétique et technologique des installations d'éclairage public et des bâtiments communautaires, soutien au pilotage NPNRU, lancement des études sur l'élaboration du futur Programme Local Habitat, étude de faisabilité pour le PAE sur le secteur de Pézenas et pour le PAEHM Le Roubié à Pinet, une étude complémentaire pour accompagner la réorientation d'une partie des lots en commercialisation en vocation habitat.

- Charges de personnel : 24,70 M€

En 2026, l'augmentation de la cotisation patronale CNRACL de 3% représente à elle seule un surcoût annuel de 320 000 €, soit une augmentation de 1,36% par rapport au BP 2025.

Par ailleurs, la dynamique des carrières ainsi que la revalorisation annuelle du SMIC prévue à ce jour à 1,3% entraîne une charge supplémentaire de 152 000 €.

Enfin, l'intégration d'agents non titulaires sur des emplois permanents dans le cadre de la politique des Ressources Humaines de pérennisation implique un effort financier de 140 000 €.

Pour le reste, la priorité est mise sur le remplacement des agents absents pour une période importante dans les services de proximité. Cette décision correspond à la continuité de la politique engagée en début de mandat.

La maîtrise de l'effectif constitue encore, au cours de cet exercice, un élément important permettant de contenir les dépenses de personnel, le recours aux heures supplémentaires étant déjà très contraint.

Il est à noter que le chapitre 012 doit s'analyser conjointement avec les remboursements de charges de personnel, retracés aux chapitres 013 et 70.

	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025	BP 2026
Dépenses	21 890 000 €	22 880 000 €	23 570 000 €	24 700 000 €
Recettes	4 461 000 €	4 856 766 €	4 913 807 €	5 177 100 €
Coût net	17 429 000 €	18 023 234 €	18 656 193 €	19 522 900 €

+ 4.65 %
soit : 866 707 €

- Atténuation de produits : 19,84 M€

En recul de 101 999,80 € par rapport à 2025, du fait notamment du versement d'un solde de 2024 pour la taxe de séjour en 2025, ce chapitre enregistre les reversements de la taxe de séjour (idem en recettes).

Aucun nouveau transfert de compétence n'étant envisagé à cette date, les Attributions de Compensation versées aux communes sont prévues inchangées (4 051 308,80 €).

Enfin, le prélèvement du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) reste identique depuis 2017, soit : 10 097 375 €.

- Autres charges de gestion courante : 6,75 M€

Ce chapitre est en augmentation de + 2,89 % (soit + 189 776 €).

Des participations de 1 706 092 € au budget annexe du transport et de 406 482 € au budget annexe Gigamed sont envisagées.

Notre contribution à la Ville d'Agde pour la délégation de gestion des centres aquatiques d'Agde et de Pézenas est prévue à 1 788 400 €, identique à 2025.

Les subventions aux associations seront limitées autour de 0,77 M€.

Depuis l'entrée de l'OTC Cap d'Agde Méditerranée dans le Syndicat Mixte de l'aéroport mi-2023, notre contribution à l'aéroport Béziers Cap d'Agde a diminué, s'établissant à 910 143 € en 2025. Elle est prévue en baisse de 10% en 2026, pour atteindre 810 130 €, du fait de la suppression de lignes hivernales.

Enfin, sont prévues dans ce chapitre les dépenses de fourniture de prestations de solutions relevant de l'informatique en nuage pour 136 000 €.

- Charges financières : 1,1 M€

Les intérêts de la dette n'augmentent que de 5 605 € et cette évolution s'explique par deux facteurs :

- un nouvel emprunt contracté en 2024 et mobilisé en 2025, dont les intérêts seront dus en année pleine sur l'exercice 2026.
- l'extinction de deux emprunts arrivant à échéance en 2025, et de 4 courant 2026, ce qui a limité partiellement cette hausse, l'impact du nouvel emprunt étant plus important.

Comme l'an dernier, 15 000 € sont également prévus pour pallier au paiement des intérêts dans le cadre des lignes de trésorerie.

- Charges exceptionnelles : 15 000 € sont inscrits en prévision de régularisation sur exercice antérieur.
- Dotations aux provisions semi-budgétaires : 13 300 € sont prévus au titre de créances douteuses pour risque de non-recouvrement.

3. Les projets envisagés en investissement

Près de **18,18 M€** de crédits nouveaux devraient être inscrits en dépenses d'équipement au Budget Primitif 2026 du Budget Principal.

Les projets d'investissement engagés dans le cadre d'une démarche pluriannuelle sont détaillés dans l'annexe : Plan Pluriannuel d'Investissement 2026/2032.

➤ **Aménagement du pôle d'échange multimodal (PEM) sur la gare d'Agde : 5 700 262 €**

Après la notification des marchés travaux et la validation des conventions de financement et des conventions foncières à l'été 2025, les travaux d'aménagement du PEM ont pu démarrer à la rentrée de septembre 2025. La deuxième tranche de travaux relative à la requalification de l'avenue Victor Hugo et l'aménagement de la gare routière, est programmée à partir de Septembre 2026. Le montant prévisionnel de ces dépenses 2026 est de 4 500 000 €. Dans le cadre des travaux du PEM, SNCF Réseau doit également réaliser des travaux de libération foncière d'un montant de 90 000 €.

Parallèlement, les travaux de mise en accessibilité de la gare d'Agde avec la mise en place d'une passerelle ferroviaire, sont prévus d'Août 2025 à fin 2026. La participation de la CAHM pour ces travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions en 2026 est prévue à hauteur de 1 110 262 €.

Subventions inscrites : 2 400 000 €. Au regard des différentes conventions financières concernant les études opérationnelles, et des dépenses inscrites, les partenaires financiers seront l'Etat : 450 000 €, la Région : 825 000€, le Département : 375 000 € et la Ville d'Agde : 750 000 €.

➤ **En matière d'habitat : 4 587 000 €**

En réponse au programme d'actions du PLHI, les aides se poursuivent selon les différents dispositifs :

- sur le parc privé, amélioration de l'habitat privé (OPAH RU multi-sites et OPAH RU d'Agde, un PIG qui prend fin mais qui sera remplacé par le volet accompagnement du Pacte territorial France Rénov', l'action façades et la campagne de ravalement obligatoire sur la Promenade d'Agde) ;

- sur le parc public avec le financement de la création de logements sociaux, ou encore des opérations complexes (réhabilitations ou démolition/reconstruction) en centre ancien via une enveloppe spécifique dédiée de 126 000 € issue des pénalités SRU.

Dans un contexte complexe et incertain, les objectifs 2026, sous réserve de la validation en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH) début 2026, sont de poursuivre l'aide dans le parc privé. Le financement pour la réhabilitation de 230 logements dont 20 de propriétaires bailleurs, 180 de propriétaires occupants et 30 en copropriétés pour des travaux sur parties communes, ainsi que le ravalement de 30 façades dans les centres anciens.

De plus, la CAHM participera au financement majoré des façades de la Promenade d'Agde dans le cadre d'une campagne de ravalement obligatoire, qui a débuté en fin d'année 2023, afin d'accompagner l'aménagement de cet espace public sur ce quartier politique de la Ville.

Dans le parc public, il est prévu, toujours sous réserve du CRHH, le financement de 278 logements sociaux (dont 67 PLAI, 131 PLUS et 80 PLS) dont plus de la moitié sont des opérations en sobriété foncière. En plus d'offrir des solutions de logement au plus grand nombre qui soient notamment conformes aux exigences du décret décence énergétique, il s'agit de favoriser la mixité sociale et soutenir une dynamique de requalification des centres anciens.

Il est prévu 1 001 000 € d'aides directes de la CAHM, auxquels s'additionnent les 3 586 000 M€ gérés pour le compte de l'Etat, de l'Anah et de la Région dans le cadre du dispositif façades de Bourg Centre (en dépenses et en recettes) soit 4 587 000 €.

➤ **Réhabilitation de l'Hôtel Riquet : 1 200 000 €**

En parallèle des projets que la CAHM mène dans le cadre du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde, elle projette la réhabilitation de l'hôtel Riquet situé sur le quartier de la Méditerranéenne, le long du Canal du Midi. Le bien est particulièrement dégradé. Situé dans le domaine public fluvial de l'Etat, la CAHM a signé courant 2024 une convention avec VNF lui permettant d'engager une mission de maîtrise d'œuvre. Ainsi, le diagnostic technique et patrimonial élaboré en novembre 2025 a permis de mieux définir la nature des travaux hors d'eau hors d'air à réaliser à partir de mars 2026.

Subvention Etat FNADT inscrite : 300 000 €.

➤ **Travaux d'urgence et mesures conservatoires sur l'Abbaye Bénédictine de Saint-Thibéry : 400 000 €**

Suite aux études de maîtrise d'œuvre réalisées en 2023 et 2024 (diagnostic patrimonial, diagnostic sanitaire, études APS-APD et PRO), et suite à l'obtention de l'autorisation d'urbanisme, les travaux de confortations et de purges ont été engagés en 2025. Ces travaux, devant se terminer au premier trimestre 2026, sont une première phase d'intervention visant la confortation d'urgence pour le maintien de l'édifice et l'arrêt des dégradations du bâtiment. Ils visent également à révéler les volumes originels de l'abbaye afin de supprimer les interventions parasites depuis la fin du XVIII^e siècle, le bien ayant été démembré et transformé en multiples propriétés et immeubles d'habitation suite à la Révolution française. Les travaux de démolition et de purge des éléments non patrimoniaux ont révélé des désordres structurels nécessitant des travaux de confortation plus importants que prévus.

Participation de la commune de Saint Thibéry pour l'étude de programmation commencée en 2025 : 40 000 €

➤ **Mise en valeur de la Réserve Naturelle du Bagnas et l'accueil du public : 615 000 €**

En 2026, suite à la sécurisation de la toiture du bâtiment d'entrée du domaine du Grand Clavelet, les travaux d'aménagement de ce bâtiment seront réalisés afin d'accueillir les bureaux du gestionnaire. Puis l'aménagement du bâtiment libéré de ces bureaux permettra l'accueil de logements temporaires en lien avec la gestion du site (bagueurs, scientifiques, voire éco-tourisme de niche). Une mission de maîtrise d'œuvre sera également lancée pour concevoir et implanter les outils pédagogiques et d'identité du site.

Des subventions et participation à hauteur de 441 500 € sont prévues.

➤ **Centre Aquatique intercommunal d'Agde : 600 000 €**

Il est prévu en 2026, la fin des travaux d'aménagement de la pataugeoire, une nouvelle lagune de jeu à l'espace enfants ainsi que les travaux de mise aux normes de la zone technique en sous-sol.

➤ **PAEHM : 502 000 €**

502 000 € sont prévus pour l'entretien des voiries et la continuité des travaux de performance énergétique, visant à la modernisation des installations d'éclairage de l'ensemble des parcs d'activités économiques du territoire.

➤ **Dispositifs d'aide aux projets communaux et à la valorisation du patrimoine : 425 000 €**

Le dispositif d'aide à l'investissement pour les projets communaux se poursuit, comme chaque année, en allouant une enveloppe de 400 000 € visant à cofinancer des projets d'embellissement de centre-bourgs et de valorisation patrimoniale et paysagère des villages.

Enfin, une enveloppe de 25 000 € est consacrée à la restauration du petit patrimoine des communes, non protégé.

➤ **Halte fluviale de Portiragnes : 350 000 €**

Pour le projet de halte fluviale à Portiragnes, le permis d'aménager a été déposé en décembre 2024, et le projet présenté en CDNPS en mars 2025. L'autorisation ministérielle a été accordée en octobre 2025. Il est donc prévu en 2026 de terminer la phase étude du projet, y compris la partie sur la route départementale, et de démarrer la phase travaux.

➤ **Contribution à la Ligne Nouvelle Montpellier – Perpignan : 338 820 €**

Pour 2026, le montant à verser à la Société de Financement de LNMP (SLNMP) est de 115 620 € au titre des études pour la phase 1 (entre Montpellier et Béziers) et de 223 200 € pour les conventions de financements études et acquisitions foncières au titre de la phase 2 (Béziers – Perpignan).

➤ **Schéma des modes doux, réseau cyclable et pistes cyclables : 315 000 €**

Dans la continuité de la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur des mobilités douces, 300 000 € sont affectés pour la phase 3 des travaux d'aménagement de Bessan et 15 000 € d'acquisition sont inscrits.

Subvention « fonds verts » dans le cadre du PCAET : 251 405 €.

➤ **Maintien de l'effort de maintenance et de modernisation des moyens internes et du patrimoine intercommunal**

200 000 € de crédits sont inscrits pour l'entretien et la restauration des bâtiments et équipements intercommunaux.

Dans la continuité du programme de renouvellement et modernisation du matériel : **1 142 500 €** sont prévus.

La CAHM poursuit sa politique de maintient d'un parc de véhicules en bon état de fonctionnement, de remplacement des véhicules les plus vétustes, notamment de plusieurs camions-bennes, balayeuses et l'achat d'un camion nacelle. Ces investissements permettent de renforcer les moyens des équipes, d'améliorer la sécurité et l'efficacité des interventions. De plus, le programme de renouvellement du mobilier des médiathèques se poursuit en 2026.

- En 2026, la **Direction des Systèmes d'Information et du Numérique** poursuit sa stratégie de consolidation et de modernisation de ses infrastructures numériques, au service des communes du territoire, des élus et des agents de la collectivité :

○ **Qualité du service public numérique et sécurisation du système d'information : 380 000 €**

La mise à disposition d'outils numériques fiables, performants et sécurisés demeure un enjeu essentiel pour le bon fonctionnement des services publics locaux.

Les crédits 2026 permettront de poursuivre le renouvellement du parc informatique, d'améliorer les conditions de travail des agents et des élus, et de renforcer les dispositifs de cybersécurité, dans un contexte de menace numérique forte et constante.

Ces actions contribuent à garantir la continuité des services publics, la protection des données et la confiance des usagers.

À travers ces investissements numériques, la Communauté d'Agglomération confirme sa volonté de conjuguer responsabilité budgétaire, soutien aux communes et exigence de modernisation, en veillant à maintenir un haut niveau de service rendu au territoire et à ses habitants.

○ **Poursuite du développement du Très Haut Débit : 120 000 €**

Dans le cadre du Schéma Directeur Numérique, l'Agglomération maintient son engagement en faveur de l'accessibilité au Très Haut Débit pour les communes.

L'enveloppe 2026 permettra de continuer à accompagner les raccordements des bâtiments publics et des systèmes de vidéoprotection, équipements structurants pour l'action publique locale, la sécurité, l'éducation, la culture, le sport ou encore la vie administrative.

La contrainte budgétaire nous amènera à prioriser les projets présentant un enjeu fort de service public, en cohérence avec les dynamiques de territoire et les besoins exprimés par les communes.

➤ **Métiers d'Arts : 200 000 €**

À la suite de l'acquisition de l'immeuble situé au 2 impasse Canabasserie à Pézenas, le projet prévoit l'aménagement d'un espace au rez-de-chaussée destiné à accueillir un artisan, ainsi que la création de bureaux à l'étage pour installer le Service Métiers d'Art en ces locaux et faire l'économie d'un loyer dans le parc privé.

➤ **NPNRU : 110 000 € (acquisition : 100 000 €)**

Dans le cadre de la convention NPNRU signée le 11 décembre 2020 entre la CAHM et l'ANRU, afin de redynamiser le centre ancien d'Agde, la subvention prévue sur l'ilôt Brescou de 175 000 € est décalée en 2027.

➤ **Locaux commerciaux : 100 000 €**

Afin d'encourager la dynamique commerciale au titre de la politique de la ville, des acquisitions ont été faites et une enveloppe pour le réaménagement de cellules commerciales est prévu en 2026.

➤ **Extension du port fluvial sur le Canal du Midi à Agde : 100 000 €**

Cette opération que mène la CAHM depuis plusieurs années en partenariat avec VNF dans le cadre du projet urbain de revitalisation du centre-ville d'Agde, est poursuivie en 2026 jusqu'au terme des phases études de maîtrise d'œuvre et de réalisation des investigations techniques complémentaires ; 100 000 € sont budgétés à cet effet.

➤ **Pôle d'échange multimodal (PEM) à Pézenas : 60 000 €**

Initié par la Ville de Pézenas, la CAHM a repris, courant 2025, le pilotage du PEM de Pézenas avec en fin d'année la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre. Les crédits alloués en 2026 à cette opération visent la réalisation des études de maîtrise d'œuvre, ainsi que, la réalisation des investigations techniques complémentaires (relevés topographiques, études de sols, ...).

➤ **Reconquête paysagère Grande Maïre : 50 000 €**

Subvention de l'Etat inscrite au titre de la renaturation du site à l'appui de l'étude AMO : 40 000 €.

➤ **Structuration d'équipements portuaires qualitatifs sur le Canal du Midi : 18 000 €**

Par ailleurs, **74 000 €** sont prévus à l'opération 2102 « aire d'accueil gens du voyage » pour des travaux d'entretien du bâtiment. Le solde attendu des subventions est de 45 000 € pour 2026 (sur les 108 000 € notifié).

Enfin, **100 000 €** sont réservés à l'embellissement des espaces verts des communes.

D'ores et déjà, il est proposé ci-dessous un ajustement pour deux projets d'investissement gérés en autorisation de programme/crédits de paiement (AP/CP) depuis l'exercice 2024 (délibération 004324 du 18/12/2023), sans modification du montant total de l'AP :

Schéma des modes doux, réseau cyclable et piste cyclables (opération 2306) : 315 000 €

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement			
			2 024	2 025	2026	2027
18/12/2023	Délib.004324	2 530 000.00 €	200 000.00 €	1 604 521.15 €	315 000 €	410 478.85 €

Systèmes d'information (opération 801) : 380 000 €

Date	Acte	Montant Total TTC	Crédits de paiement			
			2 024	2 025	2026	2027
18/12/2023	Délib.004324	1 478 250.00 €	278 250.00 €	374 800.00 €	380 000 €	445 200.00 €

Conformément aux dispositions de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces ajustements devront faire l'objet d'une délibération, qui sera proposée au prochain conseil communautaire.

Ainsi, au BP2026, les dépenses d'équipement du budget principal sont estimées à 18,18 M€ et devraient être financées avec les ressources propres, 8,2 M€ de subventions ainsi qu'avec un emprunt prévisionnel de 9,965M€.

Rappelons ici, que les débats relatifs au PLF 2026 mettent en lumière le retour au droit commun pour le FCTVA, avec un versement en N+1 du FCTVA N. Cela engendre pour la CAHM une **perte de recette finançant nos projets de 840 650 €**.

Cette mesure, en plus des autres dispositions du PLF impactant la section de fonctionnement (dotation, compensation, ...) ont pour conséquence un recours à l'emprunt plus conséquent.

La CAHM ne dispose donc pas de capacité d'autofinancement pour financer ses projets qui le sont uniquement par l'emprunt et les subventions. Pour la deuxième année consécutive, ce contexte national contraint notre EPCI à **reporter certains investissements inscrits dans le Plan Pluriannuel d'Investissement**, afin de préserver l'équilibre budgétaire et d'optimiser l'usage des ressources disponibles.

Si nos recettes propres suffisent à couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2026, et les amortissements des subventions transférables, notre épargne nette au stade de ce budget primitif sans reprise des résultats demeure fortement dégradée, négative (- 1,3 M€), notamment en raison des mesures du PLF 2026.

B. LES BUDGETS ANNEXES

1. PAEHM en budgets annexes

Dans le cadre de sa compétence Développement Économique, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, en partenariat étroit avec l'agence d'attractivité économique BLUE veille à proposer une offre de foncier économique qualitative qui contribue au dynamisme économique du territoire communautaire et à un écosystème favorable au développement de l'activité économique, à la création d'emplois ainsi qu'à renforcer son attractivité vis-à-vis de ses principales filières économiques (existantes et émergentes). Face aux nouveaux défis d'optimisation de la consommation foncière (Zéro Artificialisation Nette dit « ZAN »), de la prise en compte des enjeux d'économie circulaire et de développement durable et de nouveaux services / équipements aux entrepreneurs, ces sites clés d'accueil de l'écosystème économique sont à appréhender en concordance avec l'évolution du besoin des acteurs économiques.

Budget Annexe PAEHM Le Roubié à Pinet :

Situé en continuité nord du centre-ville et en bordure de l'autoroute A9, ce parc d'activités économiques « Le ROUBIÉ » contribuera à l'évolution et à la pérennisation d'entreprises endogènes à Pinet en maintenant l'activité économique sur la commune sur un site plus approprié et à accueillir des entreprises exogènes complémentaires à Pinet. En parallèle de la réorientation d'une partie des lots pour une nouvelle offre habitat, la CAHM poursuit la commercialisation des lots pour l'activité économique et déposera un nouveau permis d'aménager pour tenir compte de l'évolution du programme et du périmètre (15 000 €). De plus, 20 000 € de crédits sont prévus pour l'entretien des voirie.

Au total 46 500 € de crédits sont inscrits en 2026.

Budget Annexe PAEHM Jacques Cœur à Montagnac :

Le projet de parc d'activités économiques « Jacques Cœur » est en cours d'étude sur un périmètre d'environ 10 Ha au sud de la commune de Montagnac en vitrine de la déviation de la Route Départementale 613 assurant la communication entre l'A75 et le Bassin de Thau.

Ce site pourra accueillir des activités productives, d'artisanat, de stockage / commerce de gros ou de logistique et de services avec une progressivité dans la taille des lots. Il répond à une logique « structurante » de soutien à l'économie résidentielle pour les entreprises locales (pas d'offres à moins de 10 km) comme à une logique « rayonnante » d'inscription au sein d'un environnement économique élargi à la région a minima, pour des PME/PMI exogènes.

Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est lancée pour accompagner la CAHM dans l'étude de faisabilité de ce nouveau pôle économique.

Dans cette perspective, une enveloppe de 70 000 € de frais d'études (20 000 €) et de maîtrise foncière (50 000 €) est inscrite au budget 2026.

Budget Annexe PAEHM L'Audacieux à Florensac :

Ce parc d'activités économiques est situé en continuité de l'urbanisation au nord de la commune de Florensac et sur une surface de 4.2 Ha est composé de 22 lots. Ce site économique est en fin de commercialisation et accueille à ce jour une vingtaine d'entreprises dans les secteurs de l'artisanat, la construction et le service. Les dernières ventes de lots seront réalisées courant 2026. Il est inscrit 15 000 € d'entretien de voirie.

Budget Annexe PAEHM La Capucière / Héliopôle à Bessan

Idéalement situé en entrée du territoire, de la ville de Bessan, et au croisement de l'autoroute A9 de la RD13, ce poumon de développement territorial permet aux entreprises de différents secteurs d'activités de bénéficier de conditions d'implantation à haute valeur ajoutée en adéquation avec leur besoin au sein d'un aménagement

paysager et architectural qualitatif. Il constitue un véritable levier entrepreneurial et d'attractivité et s'impose comme la vitrine économique du territoire.

En 2026, 150 000 € d'entretien de voirie, de branchements et de travaux d'entrée de parcelles sont prévus, ainsi que 15 000 € de frais d'acquisitions et 5 000 € de frais de géomètre. La commercialisation des lots a débuté en 2019 et ce sont plus de 30 entreprises de différentes filières qui ont déjà fait le choix de s'implanter sur ce parc pour contribuer à la création de plus de 500 emplois. Notamment le pôle commercial de 4,5 hectares porté par Groupe Intermarché inauguré en juin 2025 et regroupant plusieurs enseignes nationales apportant une nouvelle offre de services sur le territoire communautaire.

Budget Annexe PAEHM « Extension La Source » à Vias :

Ce projet de parc d'activités économiques est situé en continuité ouest du parc d'activités existant « La Source » en bordure de la RD 612 sur la commune de Vias. Ce nouveau pôle économique permettra de maintenir une offre de foncier économique sur le sud du territoire. Le périmètre d'étude a été réduit à 8 Ha pour prendre en compte les premiers enjeux faune flore identifiés sur site suite à une première étude environnementale. L'étude de la faisabilité de ce projet se poursuivra en 2026 avec une enveloppe de 50 000 € d'études intégrées à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage lancé en 2026.

Budget Annexe PAEHM La Méditerranéenne à Agde :

Le projet de la Méditerranéenne se poursuit avec en 2026 l'obtention prévisionnelle des autorisations administratives courant de l'année. 351 300 € ont été alloués, dont 300 000 € pour la reprise des aspects programmatiques du quartier suite aux arbitrages des services de l'Etat sur leur politique du risque.

Budget Annexe Hameau Agricole de Montagnac :

Pour répondre à des contraintes techniques, avec un accès facilité et à proximité des réseaux, le projet initial a été déplacé au nord de Montagnac au lieu-dit « la Mounède » et approuvé par délibération n°4483 en date du 24 juin 2024. Ainsi, un nouveau budget annexe, assujetti à la TVA, a été créé par délibération n°4546 le 23 septembre 2024. Une enveloppe budgétaire de 50 000 € a été prévue pour la réalisation d'études avant-projet.

Budget Annexe PAEHM Le Puech à Portiragnes :

La commercialisation de ce parc d'activités a été finalisée fin 2025. Ce budget sera donc clôturé fin 2025, ce qui explique qu'il n'y ait pas de BP2026.

2. Budget Annexe EAU

La section de fonctionnement de ce budget s'équilibre à 11,78M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 7,77M€, en hausse de 15,08% par rapport à 2025 et les dépenses d'ordres sont de 4,01M€.

Les charges à caractère général sont de 3,92M€ et les dépenses de personnel de 1,17M€.

La communauté d'agglomération a achevé l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Ainsi, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé à l'échelle intercommunale. Ce dernier trace la politique de l'eau des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et le changement climatique.

L'objectif premier de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est de maintenir et de garantir l'exploitation du service public de l'eau potable sur toutes les communes.

Dans ce cadre, des études de maîtrise d'œuvre ont été menées en 2025 pour la création d'un nouveau réservoir d'eau potable sur la commune de Castelnau de Guers et la réhabilitation du réservoir qui dessert les communes de Florensac et Pomérols. Ces opérations se dérouleront sur plusieurs exercices comptables. Pour un montant prévisionnel de dépenses de **800 000 €**.

Toujours dans l'optique d'améliorer et de fiabiliser son rendement du réseau, la communauté poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de branchements, de vannes et de compteurs.

Ainsi, la canalisation d'adduction d'eau potable de la commune de Lézignan la Cèbe, rue Achille Levère, qui a fait l'objet de plusieurs interventions, fera l'objet de travaux de réhabilitation en priorité pour un montant prévisionnel de **300 000 €**.

Parallèlement, en application des prescriptions des Déclarations d'Utilités Publiques, la fin de l'équipement du second forage de la Barquette sera réalisée avec en parallèle la sécurisation de l'alimentation en eau potable par la canalisation syndicale qui desservira Vias depuis la commune de Florensac. Les travaux sur la commune de Nézignan l'Evêque vont se poursuivre dans le courant de l'année 2026 pour mettre en compatibilité les prescriptions de la DUP et les ouvrages sur le terrain.

Le renouvellement des vannes, la sectorisation, la supervision du système eau potable et le déploiement de l'architecture de la télérègle seront poursuivis en 2026 avec une priorité pour les communes en régie pour un montant prévisionnel de **1,2 M€**.

Suite à l'obtention du permis de construire, les travaux de construction du bâtiment destiné à accueillir, sur la commune de Bessan, la Direction Eau/Assainissement, la Défense Extérieure Contre l'Incendie et le service Pluvial se poursuivront en 2026. La réception des travaux est prévue pour avril 2026. Une enveloppe de 20 000 € est inscrite au budget Eau, ainsi qu'un montant équivalent de 20 000 € au budget Assainissement.

Des travaux de renouvellement de réseaux et/ou branchements sont programmés à Nézignan l'Evêque (centre-ville), Pézenas, Agde (secteur la Flânerie et dans les rues en frange urbaine pour reprendre les branchements au regard du programme voirie) et de Portiragnes (poursuite des études sur le secteur de Bel Air dans la continuité des aménagements de la rue des bassins) pour un montant prévisionnel de **500 000 €**.

Le prix de l'eau 2026 sera réactualisé en fonction du coût de la vie. Il est à noter que la nouvelle DSP entrera en vigueur le 3 juillet 2026.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipement devraient s'élever à 3,82 M€ et être financées en partie par 560 200 € d'emprunt, 210 000 € par des subventions et le reste par les ressources propres.

3. Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 9,79M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 4,96M€, en augmentation de 22,28% par rapport à 2025, et les dépenses d'ordres sont de 4,83M€.

Les charges à caractère général sont de 2,99M€ et les dépenses de personnel de 0,945M€.

La communauté d'agglomération a achevé l'élaboration des documents stratégiques en lien avec les nouvelles réglementations à l'issue du vote et passage en enquête publique des zonages. Ainsi, un programme hiérarchisé et chiffré des travaux est dressé à l'échelle intercommunale. Ce dernier trace la politique de l'assainissement des prochaines années pour faire face aux défis de demain pour concilier l'aménagement du territoire et la préservation des milieux.

L'objectif premier de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est de maintenir l'exploitation du service public de l'assainissement sur toutes les communes.

Toujours dans l'optique d'améliorer le fonctionnement de son système d'assainissement et ainsi préserver l'environnement, la CAHM poursuit son programme de réhabilitation de réseaux, de postes de refoulement et station d'épuration. Des études de maîtrise d'œuvre ont été menées et seront poursuivies pour réhabiliter et étendre la station d'épuration de Pézenas ainsi que sur le poste de refoulement entrée de station d'épuration d'Agde.

Les réseaux et/ou branchements d'assainissement seront réhabilités à Agde, Pézenas, Nizas, Vias, Pomérols, Bessan, Lézignan la Cèbe, Saint Thibéry et Montagnac pour un montant prévisionnel de **2 080 000 €**.

Ce programme permettra de réduire les nuisances pour les usagers en cas de pluies importantes et limiter les intrusions d'eaux claires parasites permanentes et météoriques qui nuisent au bon fonctionnement des stations d'épuration.

En complément d'un montant équivalent au budget Eau, une enveloppe de 20 000 € est inscrite pour les travaux de construction du bâtiment destiné à accueillir, sur la commune de Bessan, la Direction Eau/Assainissement.

2026 sera l'année du lancement du programme d'extension de la REUT sur la Ville d'Agde pour un montant prévisionnel de dépenses de **1 500 000 €**. Une étude est lancée avec l'appui du bureau d'études des services de l'Etat pour étendre l'usage de la REUT sur l'ensemble du périmètre intercommunal.

Le rendu est prévu dans le courant de l'année 2026.

Des crédits sont inscrits pour procéder au renouvellement des pompes et matériels sur les stations d'épuration pour un montant de **150 000 €** et au remplacement de véhicules légers pour un montant de **75 000 €**.

Le prix de l'eau 2026 sera réactualisé en fonction du coût de la vie. Il est à noter que la nouvelle DSP entrera en vigueur le 3 juillet 2026. **La commune de Pézenas intégrera le pool des communes exploitées en régie à compter de cette date.**

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient s'élever à 4,72 M€ et être en partie financées par un emprunt de 2,74 M€.

4. Budget Annexe GEMAPI

Le **fonctionnement** du Budget Annexe « Gemapi » **s'équilibre à 1,91M€**. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1,60M€, en baisse de 6,13% par rapport à 2025, et les dépenses d'ordres sont de 0,31M€.

En fonctionnement, les charges à caractère général s'élèvent à 718 747 € et les dépenses de personnel à 741 500 €.

Les opérations de restauration et d'entretien des cours d'eau confiées à des entreprises du fait de l'ampleur des prestations se poursuivent en 2026 pour un montant de 318 605 € (fleuve Hérault, bassins-versants de la Peyne, de la Boyne, de l'Ensigaud et des petits affluents de l'Hérault). A noter que l'ensemble des linéaires de cours d'eau sont couverts par un plan de gestion validé et mis en œuvre.

216 620 € sont prévus pour la gestion des systèmes d'endiguements de protection contre les inondations.

En investissement, 3,31 M € de dépenses d'équipement sont inscrites afin de poursuivre les opérations engagées. Notamment, 782 649 € sont prévus afin de réaliser des travaux de restauration morphologique et de reconquête de la biodiversité sur l'Ensigaud (création d'un piège à embâcles en amont de la zone urbaine de Montagnac), des travaux de restauration de sites particuliers sur la Boyne et la Thongue, ainsi que la renaturation de la Peyne.

➤ Protection du littoral : 968 000 €

Dans le cadre de la deuxième phase des travaux innovants de protection du littoral du Grau d'Agde, la conception et l'implantation de 128 modules sera réalisée début 2026, ainsi que le ré-ensablement de la plage. L'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de préserver le littoral de Portiragnes du phénomène d'érosion sera réalisée et les demandes d'autorisations lancées. Ce même type d'étude sera nécessaire et à lancer pour le littoral de la côte ouest de Vias. Par ailleurs des actions de solutions fondées sur la nature seront menées sur le littoral de la Tamarissière. 886 000 € de subventions sont inscrites, notamment provenant du FEDER suite à l'obtention des autorisations pour la protection du littoral du Grau d'Agde.

➤ **Systèmes d'endiguement : 1 168 300 €**

Les études pré-opérationnelles, inventaires et relevés se poursuivent afin d'obtenir les autorisations réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux de confortement ou de création des systèmes d'endiguement pour un montant de **942 827 € et 179 473 €** pour les travaux de restauration des martellières et du couronnement de la digue de Florensac ainsi que la reprise de l'exutoire de la station de St Thibéry et **46 000 € d'acquisition foncière**.

10 000 € pour la fin des travaux de restauration de l'**épanchoir n°9** situé à Vias.

150 000 € sont prévus pour l'acquisition d'un nouveau tracteur. Cet équipement est mieux adapté pour tracter la remorque porte-grumes achetée en 2025 et les prochains équipements.

L'objectif est de faciliter le déplacement des engins spécifiques tout en évitant de les faire circuler sur route, afin de limiter leur usure prématuée.

Ainsi, les dépenses prévisionnelles d'équipements devraient en partie être financées cette année par un **emprunt estimé à 1 M€, des subventions à hauteur de 2 M€, et le reste par des ressources propres**. Ce budget annexe Gemapi, auparavant éligible au bénéfice du **FCTVA en année N**, ne l'est plus à la date d'élaboration du présent rapport, puisque le PLF2026 prévoit actuellement sa perception en N+1. L'impact financier estimé est de - **502 115 €**.

5. **Budget Annexe TRANSPORT**

Le fonctionnement du Budget Annexe « Transport » s'équilibre à 5,07M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 5,05M€, en augmentation de 10,26% par rapport à 2025, et les dépenses d'ordres sont de 21 500 €.

Les charges à caractère général sont de 4,85 M€ et les dépenses de personnel de 108 000 €.

➤ **Délégation de Service Public de Transport (DSP) et Transport scolaire (Hérault Transport) : 4,83 M€**

La nouvelle Délégation de Service Public de Transport ayant été mise en œuvre en mars 2025, la contribution de la CAHM comptait 2 mois de l'ancien contrat et 10 mois du nouveau. 2026 est donc la première année pleine dont les contributions sont intégralement dédiées au nouveau contrat, d'où une augmentation des charges. Le changement de sectorisation scolaire d'une partie des collégiens de Portiragnes implique également une augmentation des charges liées à la délégation de Transport scolaire d'Hérault Transport. Il est donc envisagé une augmentation du coût global de la DSP et d'Hérault Transport de + 330 000 € par rapport au BP 2025, soit un montant de 4,74 M€ pour 2026 avant actualisation (seule l'indexation de la DSP 2025 est comprise dans ce montant).

Le financement d'un service de transport pour les Personnes à Mobilité Réduite est prévu pour un montant de 82 500 €.

L'adhésion à ATMO Occitanie est de 11 009 €.

Les dépenses de personnel de ce budget sont évaluées à 108 000 €.

Il est estimé en recettes 3,15 M€ de versement mobilité sur l'année 2026.

6. **Budget Annexe GIGAMED**

Le fonctionnement de ce budget s'équilibre à 0,49M€. Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 0,34M€, en baisse de 24.56% par rapport à 2025 et les dépenses d'ordres sont de 148 800€.

Les charges à caractère général sont de 219 920€ et les dépenses de personnel de 111 000€.

Au chapitre 011, les 219 920 € regroupent majoritairement les charges énergie/eau et des contrats de prestations de services. L'offre d'accompagnement de Gigamed est composée :

Des prestations de services des consultants experts dans le cadre des programmes : 84 000 €

- D'incubation : 20 000 €. Financé à hauteur de 12 000 € par la Région. Accompagnement pour explorer le business model
- D'amorçage : 20 000 €. Accompagnement à l'acquisition clients et aux 1ères ventes
- D'accélération : 40 000 €. Accompagnement à l'absorption de la 1ère phase de croissance.
- Conventions de partenariats avec différentes composantes de l'Université de Montpellier : 4 000 €

Les loyers et réservations de salles générés sur les deux sites Gigamed et Gigamed Explore sont évalués à 74 500€ pour 2026.

7. Budget Annexe ORDURES MENAGERES

Ce budget annexe retrace la gestion du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. La TEOM perçue est encaissée sur ce budget annexe et est entièrement reversée au SICTOM Pézenas-Agde. Le taux de 15,44%, n'a pas été modifié depuis 2010.

Comme la taxe foncière, les valeurs locatives servant de base de calcul à la TEOM, devraient suivre l'indice des prix à la consommation. Une revalorisation nominale des bases de 2% a été prévue sur ce budget.
